

## REMISE DES DIPLOMES

### SESSION 2018

Les diplômes pourront être retirés par les élèves, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès du secrétariat de scolarité, et avant les dates indiqués ci-dessous :

Diplômes	Date limite de retrait
BAC ES - S - STI2D	19 juillet 2019
BTS- SNIR / CRSA / MV	19 juillet 2019
CAP - BEP - BAC PRO	19 juillet 2019
DNB	19 juillet 2019



### **S'IL VOUS EST IMPOSSIBLE DE VOUS DEPLACER, 2 POSSIBILITES :**

#### **1. Les diplômes pourront être adressés par voie postale selon les conditions suivantes :**

Vous devez faire parvenir au secrétariat de scolarité :

- ☞ une demande écrite mentionnant vos nom, prénom, date de naissance et classe en 2017-2018,
- ☞ une photocopie de votre pièce d'identité,
- ☞ une enveloppe format « 21x29.7cm » à votre adresse, timbrée à 5,85 € pour un envoi recommandé avec accusé de réception.

#### **2. Les diplômes pourront être retirés par un membre de la famille sur présentation des documents suivants :**

- ☞ une procuration de votre part,
- ☞ une copie de votre pièce d'identité,
- ☞ une pièce d'identité du membre de la famille